

Bulletin trimestriel

Trentième année. N° 118

3e trimestre 2010

Bureau de dépôt : 1470 Genappe

N° d'agrément : P 705132

BELGIQUE-BELGIE

P.P.

1470 GENAPPE

6/1365

LE

BULLETIN

DES

RETRAITÉS

DU PERSONNEL DES SERVICES ET ÉTABLISSEMENTS
D'ENSEIGNEMENT GÉRÉS PAR LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE
ET LA COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE

Association pour
la promotion de
la retraite active,
fraternelle et
solidaire



Éditeur responsable :

Association pour la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire . A.S.B.L.
(Henri Vets, chaussée de Charleroi, 49, 1471 Loupoigne)

LE BULLETIN DES RETRAITÉS

du personnel des services et établissements d'enseignement gérés par la C.F et la C.G.

Bulletin d'information publié par
l'association pour la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire.

SOMMAIRE

<u>Appel aux candidats administrateurs</u>	Y. Gérard	2
<u>L'index en hausse</u>	J.P. Charlier	2
<u>Pensions de survie du secteur public</u>	D. Hacquin.	3-4
<u>Cotisation de solidarité</u>		5
<u>Les 25 ans de la fédération sportive de la C.F.</u>		6
<u>Poésie et prose poétique</u>		
<i>L'académicien Fernand Verhesen</i>	A.-M. Storm	7
<i>Poussinette, éloge d'une chatte</i>	P. Droulans	8-9
<i>L'épeire et le frelon</i>	A.-M. Storm	10
<i>Amitié</i>	R. Ronsmans	10
<u>Journée automnale 2010</u>		11
<u>Location d'appartement</u>		11
<u>L'après-divorce</u> : sort des enfants mineurs		12
<u>Eviter les méfaits de l'orage</u>		12
<u>Prévenir les chutes chez les personnes âgées</u>		12
<u>Courrier des lecteurs</u>		13
<u>Billet d'humour</u>		13
<u>Petites annonces</u>		14
<u>In memoriam</u>		15-16

**APPEL AUX CANDIDATS ADMINISTRATEURS DE NOTRE
a.s.b.l. ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DE LA RETRAITE
ACTIVE, FRATERNELLE ET SOLIDAIRE.**

De sa création en 1992 par monsieur le Directeur général honoraire Roger Dubois, il ne reste en activité au sein de notre a.s.b.l. que deux membres fondateurs sur les neuf. Si au cours des années, le nombre d'administrateurs s'est élargi (il est actuellement de quinze), certaines difficultés d'ordre familial ou médical font que le Conseil d'administration est souvent incomplet lors de ses réunions.

Nous désirons poursuivre notre action envers les Retraités, il est donc impérieux de combler l'ensemble du comité des administrateurs. Voilà pourquoi nous lançons un appel pressant aux jeunes retraités en recherche d'une occupation utile et désireux de se dévouer en faveur de leurs collègues pensionnés.

Comme nous sommes intégrés dans le rouage du Service social de la Communauté française, nous pouvons servir de guide pour certaines interventions auprès des instances de ce Service social.

Les candidat(e)s au poste d'administrateur peuvent se faire connaître dès maintenant afin qu'ils(elles) puissent éventuellement se présenter à l'une ou l'autre réunion du comité et mesurer ainsi à sa juste valeur le dévouement que nous attendons de leur part. Ils(elles) pourront alors poser leur candidature à ce poste lors de la prochaine Assemblée générale qui possède le pouvoir de les élire.

Nous faisons appel non seulement aux enseignant(e)s, mais aussi aux membres du personnel ouvrier et administratif des établissements scolaires gérés par la Communauté française et la Communauté germanophone, ainsi qu'aux membres de l'administration centrale, des syndicats et autres A.S.B.L. relatives à l'enseignement.

A la prochaine assemblée générale, nous allons sans doute proposer une augmentation du nombre d'administrateurs afin que le conseil d'administration soit assuré d'une présence forte et performante lors de ses réunions.

Nous vous rappelons que chaque année, nous organisons des voyages culturels et des locations d'appartement. Nous avons donc besoin de candidat(e)s porteurs de projets culturels et sociaux.

A l'avance, merci de votre future collaboration.

Yvon GERARD
Administrateur membre fondateur

L'INDEX EN HAUSSE ...

Vraisemblablement l'indice santé d'août 2010 grimpera légèrement et la moyenne arithmétique des indices des quatre derniers mois sautera le pivot de 112,72, ce qui entraînera automatiquement une augmentation de 2% des pensions et des traitements du secteur public.

En conséquence, l'effet de cette augmentation aura lieu le 01 septembre 2010 et amènera +2% dès septembre 2010 pour les Retraités.

Jean-Pierre CHARLIER
Vice-président

PENSIONS DE SURVIE DU SECTEUR PUBLIC

A) Qui a droit à une pension de survie ?

- le conjoint survivant (la veuve ou le veuf)
- le conjoint divorcé
- les orphelins

d'un fonctionnaire nommé à titre définitif, décédé,

- soit, pendant sa carrière,
- soit, après qu'il ait obtenu une pension de retraite,
- soit après qu'il ait définitivement quitté le service public.

Dans le cas où il y a plusieurs ayant droit, la pension de survie est répartie entre les différents bénéficiaires.

B) Conditions à remplir par ces différents bénéficiaires

1) **Le conjoint survivant** a droit à une pension de survie si :

- il n'a pas été condamné pour avoir attenté à la vie de son conjoint ;
- le mariage a duré un an au moins (si le mariage a duré moins d'un an, le conjoint survivant a droit à une pension temporaire pendant un an).

La durée d'un an de mariage n'est pas requise si :

- au moment du décès, un enfant est à charge d'un des deux conjoints,
- ou un enfant (éventuellement posthume) est né du mariage,
- ou le décès est dû à un accident ou une maladie professionnelle postérieurs à la date du mariage.

Si le conjoint survivant se remarie, le paiement de sa pension de survie est suspendu à partir du 1er jour du mois qui suit le remariage. Le paiement n'en serait éventuellement rétabli uniquement qu'à partir du 1er jour du mois qui suit le décès de celui avec lequel le titulaire de la pension de survie s'est remarié.

Si la pension de survie calculée suite au décès du deuxième conjoint (ou ex-conjoint) est plus avantageuse, c'est cette pension qui sera octroyée et la première pension de survie sera suspendue.

2) **Le conjoint divorcé** peut prétendre à une part de la pension de survie à condition :

- qu'il ne soit pas remarié avant le décès de son ex-conjoint ;
- qu'il n'ait pas été condamné pour avoir attenté à la vie de l'ex-conjoint.

Aussi longtemps que le conjoint divorcé n'a pas atteint l'âge de 45 ans, le paiement de sa pension est suspendu.

Si le conjoint divorcé justifie d'une incapacité permanente de 66% au moins ou qu'il a un enfant à charge, la pension de survie peut être payée.

Si le conjoint divorcé se remarie après le décès de son ex-conjoint, le paiement de sa pension de survie est suspendu à partir du 1er jour du mois qui suit le remariage. Le paiement n'en serait éventuellement rétabli qu'à partir du 1er jour du mois qui suit le décès de celui avec lequel le titulaire de la pension de survie s'est remarié. Si la pension de survie calculée suite au décès du deuxième conjoint (ou ex-conjoint) est plus avantageuse, c'est cette pension qui sera octroyée et la première pension de survie sera suspendue.

3) **Les orphelins de père et de mère** ont droit à une pension de survie jusqu'à l'âge de 18 ans (ou au-delà de cet âge aussi longtemps qu'ils donnent droit à des allocations familiales).

C) Procédure pour obtenir une pension de survie

1) Aucune demande ne doit être introduite et le service des pensions ouvrira d'office un dossier :

- si l'agent décédé bénéficiait d'une pension de retraite gérée par le SdPSP, et
- si le dossier concerne :
 - * un conjoint survivant ;
 - * un conjoint divorcé **si celui-ci est le seul bénéficiaire potentiel** (c. à. d. que l'agent décédé ne laisse pas un conjoint survivant ou des enfants) ;
 - * des orphelins qui n'ont pas atteint l'âge de 18 ans, **si ceux-ci sont les seuls bénéficiaires possibles** (c. à. d. que l'agent décédé ne laisse pas un ou un ex-conjoint).

Aucune demande n'est également requise, si un enfant âgé de moins de 18 ans peut prétendre à une pension de survie à la suite du décès d'un parent qui bénéficiait lui-même d'**une pension de survie** gérée par la SdPSP et que, lors du décès de ce parent, l'enfant est le seul bénéficiaire.

2) Si le conjoint est décédé pendant sa carrière, ou avant l'âge de la mise à la pension mais après avoir quitté le service public, une demande doit être introduite au service des pensions du secteur public **via** l'administration à laquelle il appartenait ou a appartenu.

3) Une demande doit également être introduite par le conjoint divorcé s'il n'est pas le seul ayant droit, et par les orphelins, s'ils sont âgés de 18 ans ou plus ou s'il y a d'autres bénéficiaires possibles.

Dans les cas repris au 2 et 3 ci-dessus :

- si la demande est introduite **dans les douze mois qui suivent le décès**, la pension de survie prend cours le 1er jour du mois qui suit celui au cours duquel le conjoint est décédé ;
- si la demande est introduite **plus tard**, la pension prend cours le premier jour qui suit cette demande.

Toutefois, s'il y a simultanément un conjoint survivant et un conjoint divorcé, ce dernier perd ses droits à sa part de pension de survie, s'il n'effectue pas sa demande dans l'année qui suit le décès de son ex-conjoint.

UNE ARTICLE TRAITANT DES MONTANTS DES PENSIONS DE SURVIE SERA PUBLIE DANS UN PROCHAIN BULLETIN.

Denise HACQUIN
Administratrice

COTISATION DE SOLIDARITÉ

Dans le précédent bulletin (n°117, nous avons publié la copie d'une lettre adressée aux quatre grands partis politiques francophones, lettre par laquelle nous réclamions la suppression totale de cette retenue sur nos pensions.

Par souci d'honnêteté, vous trouverez, ci-dessous la seule réponse reçue à ce jour.



APRAFS ASBL

Monsieur Carlier, Président
Madame Lamoureux, Secrétaire
Chemin des 2 Maisons, 69/17
1200 Bruxelles

Namur, le 1^{er} juin 2010

VOTRE LETTRE DU
6 MAI 2010

NOS RÉFÉRENCES
SF/QUP10.0864

Monsieur le Président,
Madame la Secrétaire,

Votre lettre concernant la cotisation de solidarité nous est bien parvenue et nous vous en remercions.

A propos de la problématique des pensions, nous pensons que de nombreuses pensions légales sont actuellement trop basses pour permettre à leur bénéficiaire de vivre dignement. C'est pourquoi notre priorité est de revaloriser les pensions légales les plus basses et moyennes.

Pour financer la nécessaire revalorisation des pensions légales, notre priorité est de renforcer notre système de pensions par répartition ; c'est-à-dire de renforcer les mécanismes de solidarité intergénérationnelle. Les systèmes de capitalisation ne sont effet pas à privilégier, dès lors qu'ils sont coûteux pour l'Etat et les citoyens, qu'ils sont moins sûrs et qu'ils renforcent les inégalités et la financiarisation de l'économie.

A côté de la logique intergénérationnelle de notre système par répartition, il y a toutefois place pour certains mécanismes promouvant la solidarité intragénérationnelle, dès lors que l'écart de revenus au sein de la population âgée s'est creusé ces dernières décennies. A cet égard, et même si cette mesure n'est pas la panacée, le rôle de la cotisation de solidarité ne peut être sous-estimé. Cette cotisation oscille, en effet, entre 0 et 2%, selon le montant total de tous les avantages de pension des individus et il s'agit donc potentiellement d'un outil de redistribution intragénérationnelle pertinent.

Toutefois, tout comme vous, nous regrettons que les partis de la majorité précédente (PS, cdH et MR côté francophone) n'aient pas tenus leurs promesses de 2007 et regrettons plus largement leur passivité totale en matière de pensions durant la dernière législature.

Nous avons particulièrement apprécié la lecture de votre courrier. Nous espérons y avoir répondu au mieux par la présente et vous assurons de la volonté d'ECOLO de faire du dossier « pensions » une priorité dans les mois à venir, tant cette politique a été quelque peu oubliée par les gouvernements fédéraux qui se sont succédés depuis 2003.

Vous remerciant pour votre attention et restant à votre disposition, nous vous transmettons, Monsieur le Président, Madame la Secrétaire, mes salutations les plus respectueuses.

Sarah Turine
Co-présidente d'Ecolo

LES 25 ANS DE LA FEDERATION SPORTIVE DE L'ENSEIGNEMENT DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

C'est à l'Athénée royal de Jambes le 15 juin 2010 que ce quart de siècle vient d'être fêté en présence de la ministre de l'Enseignement obligatoire madame Marie-Dominique Simonet.

Les représentants des différentes écoles de toutes les provinces francophones étaient exceptionnellement réunis dans le hall sportif de l'établissement pour recevoir les récompenses sportives de l'année scolaire, remises par les personnalités présentes.



Photo du journal "L'Avenir "

De nombreux(ses) inspecteurs(trices), chefs d'établissement, professeurs d'éducation physique et animateurs(trices) sportifs(ives) étaient au rendez-vous pour écouter le discours d'ouverture de la présidente actuelle, madame J. Vandenberg-Lobet, inspectrice, laquelle exprima ses inquiétudes quant à l'avenir du sport à l'école et de son encadrement compte tenu des restrictions en matière de budget et de transports scolaires.

La partie académique fut clôturée par le préfet des Etudes honoraire, monsieur L. Grosjean, premier président-fondateur qui a refait l'histoire de la fédération. Après « la distribution des prix », les festivités se terminèrent par un somptueux banquet servi dans le restaurant scolaire de l'Athénée dirigé par la préfète des Etudes, Madame Denys-Watelet.

POÉSIE, PROSE ET PROSE POÉTIQUE

FERNAND VERHESEN (1913-2009)

Ce grand Académicien nous a quitté le 20 avril 2009. Il avait reçu le fauteuil 21 en succédant à Paul-Henri spaak.

Fernand VERHESEN est né à Bruxelles le 3 mai 1913. Il étudie à l'U.L.B. et à l'Université de Besançon. Il travaille à Madrid (1934-1935) découvre les manuscrits de Calderon ; il enseigne de 1938 à 1948 la langue et la littérature espagnole à l'U.L.B.. Il enseigne aussi à l'Athénée Adolphe Max et à l'Université Columbia de New-York. Ses traductions des écrits et poèmes de la langue espagnole sont remarquables. Il élabore une Anthologie de la Poésie ibéro-américaine en 1950. De nombreuses publications révèlent ses études approfondies sur la Poésie vivante en Argentine en 1962. Il contribue à révéler des Poètes comme Carrera Andrade, Alonso, Silva Estrada et bien d'autres entre les années 1960 et 1990.

Il fonde en 1939 LES CAHIERS NOUVEAUX DE FRANCE ET DE BELGIQUE et y publie des productions de ses contemporains partiellement oubliés. Soucieux de favoriser ou de susciter des recherches et des études critiques appliquées à l'analyse de la création poétique, il crée en 1954 le CENTRE INTERNATIONAL D'ETUDES POETIQUES et en 1955, le COURRIER DU C.I.E.P. qui stimule amicalement un réseau de réflexion.

Le centre comprend une bibliothèque internationale de Poésie d'environ 140.000 livres et revues, un fichier analytique des Revues, une documentation générale et de vastes informations. F. VERHESEN a mis, en 1990, un terme à l'existence du C.I.E.P. dont les biens, les fonds et les archives se trouvent à la BIBLIOTHEQUE ROYALE ALBERT I^{er}

Fernand VERHESEN fonde, en 1949, les Editions LE CORMIER sur un autre plan que le C.I.E.P. mais dans la même perspective. LE CORMIER assure une diversité de voies sans la contrainte d'une idéologie directrice.

LE CORMIER publie peu : en 2006, son catalogue ne compte que 140 ouvrages d'auteurs qui s'y révèlent. F. VERHESEN publie plusieurs recueils personnels où se traduit la terreur " d'un monde ceinturé d'armes ", Suit un silence rompu, en 1970, par des publications où les composantes essentielles sont le jour et la nuit. Il précise sa trajectoire en y voyant une structure relationnelle dynamique, une pensée créatrice du réel.

F. VERHESEN a été élu en mars 1973 à l'ACADEMIE DE LANGUE ET DE LITTÉRATURE FRANCAISES succédant à Paul-Henri SPAAK. Il a obtenu un prix à l'Académie ainsi qu'un prix à la FONDATION BELGE DE LA VOCATION.

F. VERHESEN estimait que si la liberté trouvait à se manifester dans un poème, il importait de ne pas la confondre avec l'expression débridée. Il attendait de la poésie qu'elle ait de la teneur et de la tenue. Comme éditeur, il savait que le public-lecteur de poésie était des plus restreints, il privilégiait la qualité et s'en tenait à des tirages limités.

Fernand VERHESEN est mort le 20 avril 2009.

Bibliographie : e.a.

POESIE

"Le journal naturel", éd. Cahiers du Journal des Poètes 1947.

"Voir la nuit", éd. Cahiers du Journal des Poètes 1947.

"Les clartés mitoyennes", éd. Le Cormier 1978.

"Secrète assonance", éd. La Taillis Pré 1990.

"Lieu d'être", éd. L'arbre à Paroles 1991.

"Nulle part, ici", éd. Le Cormier 2001.

Essais

"Voies et voix de la Poésie contemporaine", éd. des Artistes 1960.

"A la lisière des mots", éd. La lettre volée 2003.

Anthologie

"Un quart de siècle de Poésie française de Belgique" de F. VERHESEN et P. BOURGEOIS, éd. Manteau 1970 traduite par S. VERDIN.

Anne-Marie STORM
(Bruxelles)

Poussinette- Éloge d'une chatte

Chère petite chatte, tu nous, as quitté... Quel vide depuis ton départ ! On ne te rencontrera plus dans le couloir, sur le palier, au jardin ou sur le fauteuil dans le salon. Il faut perdre un animal aussi familier pour se rendre compte de la place qu'il prenait, ce que rappellent ta mangeoire, ton jouet, l'emplacement où tu trouvais tes croquettes, ton écuelle, ton bac de propreté. Nous avons admiré que tu aies compris son usage dès le premier jour.

Au fait, Poussinette, qui t'a appris une telle propreté, une telle délicatesse, n'abîmant jamais rien et devinant spontanément ce que tu pouvais faire et que tu ne pouvais pas ? Nous l'avons trouvée dans le jardin à la campagne. Elle n'avait pas trois mois sans doute ? Par quel malheur avais-tu commencé ta vie ? D'où venais-tu ? Plusieurs jours de suite, tu étais là, de grand matin, miaulant de désespoir lorsqu'on levait les volets.

Affamée, tu as mordu dans l'assiette qui contenait ta première pâtée. Priant, suppliant, tu t'es accroché aux chevilles de mon épouse pour te faire adopter ... Et puis, tu as conquis les coeurs, tu as aussi conquis la maison de haut en bas, ainsi que le jardin dont tu devins le maître. Tu as vécu longtemps pour un chat : 18 1/2 ans (au lieu de 14-15 ans selon le vétérinaire).

Tu avais une bonne santé, jamais gourmande, plutôt petite (4kg). Au cours de ta longue vie, tu ne fus malade qu'à deux reprises. Un empoisonnement d'abord pour avoir léché de la naphtaline. Tu t'es guérie seule en buvant beaucoup. Une autre fois après une bataille pour défendre ton jardin, avec un gros chat roux qu'on n'a jamais revu. C'est ainsi, que tu as développé un énorme abcès sur le dos au niveau de la queue, à la suite d'une morsure. Deux piqûres furent nécessaires.

Un comportement particulier mérite d'être cité. Lorsque nous étions assis dans le fauteuil, elle sautait sans hésiter sur les genoux de ma femme, puis elle venait près de moi se blotissant contre mes jambes, ce qui voulait dire "Prends-moi ". A peine sur mes genoux, elle grimpait sur ma poitrine et nous nous regardions dans les yeux, quelques minutes.

Cette scène se terminait toujours comme ceci : elle posait un instant le bout de son petit nez humide sur ma joue et s'enfuyait. Était-ce un baiser ?

Elle était amusante en regardant la télévision. Que pouvait-elle y comprendre ? Elle nous faisait aussi une fête, quand nous revenions à la maison. Amusante aussi quand, dans la voiture, elle était sur le genoux du passager et qu'elle posait deux pattes sur le tableau de bord. On aurait dit qu'elle voulait conduire.

Chaque matin aussi, après avoir entendu le réveil, elle venait nous saluer dans la chambre. Curieux enfin, son sens de l'heure. Vers dix heures du soir, elle se manifestait en montrant l'escalier d'un air de dire "Va-t-on aller dormir" ?.

Peu à peu pourtant, chère Poussinette, tu sautais moins partout. Tu te cachais sous un meuble, derrière un fauteuil, sous une grosse plante au jardin. Le fait de chercher à s'isoler, de boire beaucoup étaient de mauvais signes (défaillance des reins).

Le dernier jour, nous étions absents toute la journée. Nous t'avons trouvée allongée sur le palier. En nous voyant tu as fait quelque chose comme "Ah!". Nous t'avons prise, nous t'avons caressée, embrassée, dorlotée et tu t'es endormie dans nos bras sans souffrir semble-t-il.

Au revoir Poussinette d'amour. Cet éloge pour un chat serait-il excessif ?. Nous ne le croyons pas. Elle nous a donné une leçon de gentillesse, d'intelligence, d'amour réel mais non démonstratif ...

Puissent les êtres humains se comporter ainsi !

Paul et Marie-Louise DROULANS - VERSTREPEN
(Bruxelles)

Quelle que soit son ancienne fonction, tout(e) retraité(e) peut participer à la rédaction de ce bulletin : une poésie, une prose poétique, un texte en prose, un article sur la santé, sur l'environnement, etc .

L'épeire et le frelon

*Les brins dansaient au bord du chemin creux ;
Un vent doux secouait les buissons épineux ;
Une araignée tissait sa dentelle en étoile
Consolidant son nid en arpentant sa toile ;
Et le tout résistait malgré les coups de vent ;
Façonnant son palais, elle oeuvrait vaillamment.*

*Un frelon sans cervelle vint à passer par là
Et l'idiot s'empêtra dans l'aérien canevas.
L'araignée aux aguets n'en fut pas plus surprise,
S'attendant au succès, elle encolla sa prise.
Madame, dit le frelon, je passais, musardant,
Non pas pour vous déplaire, mais par désoeuvrement !*

*Et bien, moi, dit l'épeire, je tissais dans le vent
Pour éprouver mon fil et pour passer le temps !
Tu aurais pu voler loin dans le voisinage
Sans venir encombrer mon léger assemblage !
Maintenant, j'ai fini et vais me préparer
Un plantureux repas que j'ai bien mérité !*

*Chacun a droit au gain du labeur accompli !
Rêvasser et flâner sont passe-temps d'abrutis.*

Anne-Marie STORM
(Bruxelles)

ACROSTICHE : « AMITIÉ »

*Amitié, bien précieux, objet de certitude ;
Magie d'un mot pur, d'un sentiment profond ;
Infinie douceur, repos d'un horizon ;
Tu es simple bonheur empreint de plénitude.
Il faut de tout son coeur préserver ce trésor
Et l'apprécier toujours, et de plus en plus fort.*

Raymond ROUSMANS
(Bruxelles)

Si vous publiez un roman, un recueil de poésie, une monographie, etc. , signalez-le au président de l'association. Ajoutez quelques mots sur l'oeuvre publiée.

JOURNEE AUTOMNALE 2010

Le programme de l'excursion du 8 octobre 2010 à Liège a remporté un franc succès.

Les 50 places disponibles ont en effet rapidement été conférées.

Toutefois si vous souhaitez y participer, il vous est loisible de vous inscrire sur la liste d'attente qui sera sollicitée au cas où surviendrait(en)t un (des) désistement(s).

Responsable de la journée : Denise Sallé-Hacquin
12 avenue Rogier , bte 062
4000 Liège

Petits rappels succincts pour les participants :

- 1) 10h30 : rassemblement à la gare des Guillemins, esplanade côté fleuve ;
- 2) Visite guidée de la gare ;
- 3) Départ en bus pour gagner l'Ecole d'hôtellerie de la Ville de Liège, 13, rue Hors Château. N'omettez pas de vous munir de votre carte TEC accordant la gratuité sur ses transports ;
- 4) 12h15 : dîner à l'établissement précité ;
- 5) Trajet pédestre du restaurant pour rejoindre le Grand Curtius, 136, en Feronstrée ;
- 6) Visite générale du musée ;
- 7) Retour en bus vers la gare.

Si vous venez en train et que vous avez 65 ans le billet aller-retour coûte 5 € 20 à condition que, pour rejoindre Liège à temps, vous puissiez prendre un train à partir de 9 heures. Si pour arriver dans les délais, il vous faut partir avant 9 heures, il vous est conseillé de prendre en plus du billet senior, un billet simple à prix normal pour accomplir le trajet de la gare de départ jusqu'à celle que le train ne quittera pas avant 9 heures.

Pour garer, les personnes qui viendront en voiture auront le choix entre :

- 1) parking de la gare ; accès par l'avenue de l'Observatoire (donc côté colline) ;
coût : 2 euros l'heure avec un maximum de 16 euros pour la journée ;
- 2) la voie publique en espérant la baraka ; coût : 1 euros de l'heure ;
- 3) le parking situé rue du Plan incliné, à 200 mètres de la gare ;
coût : 7 euros pour plus de 4 heures et moins de 15.

Il est vain de rechercher un stationnement gratuit.

PROMOTION - LOCATION D'APPARTEMENT À LA PANNE

Un appartement très confortable avec 2 chambres + un divan-lit de 2 personnes dans le living, situé sur la digue, est toujours disponible pour la période du vendredi 24 septembre au vendredi 1er octobre 2010.

Le prix exceptionnel de la location tout compris est de 260 euros pour la semaine. Pour plus de renseignements et/ou inscription, s'adresser à J.P. Charlier, 28, La Voie Qui Monte à 5020 Malonne -
Tél. : 081/445 178.

L'APRES-DIVORCE : SORT RÉSERVÉ AUX ENFANTS MINEURS

Voici un extrait de la revue trimestrielle «Contact (30+30) N°5/2009» relatif au sort réservé aux enfants mineurs après un divorce et les conséquences d'ordre fiscal de l'hébergement alterné égalitaire.

Le président Victor CARLIER

“Il y a une différence juridique entre co-parenté et garde alternée. La co-parenté parle de l'exercice de l'autorité parentale sur les enfants mineurs. Cette autorité appartient aux deux parents à moins que, pour des circonstances particulières, le juge ne l'ait attribué qu'à un seul. Elle se distingue totalement de l'accord sur l'hébergement des enfants. Depuis septembre 2006, une loi privilégie mais n'impose pas l'hébergement égalitaire chez les parents. Les juges restent libres d'imposer un autre arrangement. Si un des parents demande l'hébergement alterné, le juge doit examiner cette demande et motiver sa décision. Si un parent choisit un autre arrangement, il peut aussi s'en expliquer au juge. Reste à voir si celui-ci tiendra compte de ses arguments.

Le juge tiendra avant tout compte de l'intérêt des enfants. Et plusieurs facteurs interviennent : l'âge des enfants, la disponibilité des parents, la stabilité et la régularité offerte aux enfants, les possibilités de logement, ...;

A partir de 12 ans, les enfants peuvent aussi donner leur avis. Le juge de 1ère instance n'est pas obligé d'en tenir compte, mais la plupart le font. Cette obligation n'incombe qu'au juge de la jeunesse qui intervient après le divorce, lorsqu'un changement doit être opéré pour les enfants (pension alimentaire, droit de visite, ...).

Si les enfants résident chez les deux parents, ceux-ci peuvent choisir de se partager l'avantage fiscal (majoration de la quotité exonérée). Mais ce n'est possible que si aucune pension alimentaire n'est versée. Si un des deux parents paie une pension alimentaire, il est intéressant qu'il la déduise à 80% tandis que l'autre profitera de l'avantage lié aux enfants à charge.”

CONSEILS POUR ESSAYER D'EVITER LES MÉFAITS DES ORAGES

Si vous êtes à l'extérieur, abstenez-vous de nager, de pêcher, de rouler à vélo et de vous promener en bateau. Ne vous abritez pas sous un arbre, écarter-vous des pylônes, des poteaux et clôtures, ne brandissez pas un instrument métallique, voire un parapluie.

S'asseoir sur une matière isolante de préférence, type toile cirée : la voiture est aussi à recommander tout comme se mettre à l'abri dans une grotte ou un refuge en pierre.

A l'intérieur d'un bâtiment (proscrire hangar et grange à toit métallique), il vous est recommandé de ne pas téléphoner avec un poste fixe (aucun problème avec un GSM) et de ne pas toucher des objets métalliques ... conduites d'eau, électroménagers... Veillez aussi à débrancher les postes de télévision.

En règle générale, pour éviter des dégâts à votre immeuble, il est conseillé d'installer un paratonnerre.

G. PIRET, professeur d'électromécanique honoraire

PRÉVENIR LES CHUTES CHEZ LA PERSONNE AGÉE

Améliorer l'équilibre, adopter un comportement sûr et aménager son environnement quotidien : voilà trois moyens d'agir concrètement pour réduire le risque de chutes chez soi. Solival Wallonie-Bruxelles vient d'éditer une brochure qui décrit de manière très pratique comment prévenir les chutes chez la personne âgée.

La maison, si rassurante au départ, peut devenir source de danger si on ne prend pas garde à de petits détails tels que, par exemple, un escalier sans rampe, un corridor mal éclairé, des carpettes glissantes... Mais quoi de plus normal pour une personne âgée que de vouloir rester dans son lieu de vie connu, épanouissant et sécurisant sous bien des aspects.

La brochure de Solival Wallonie-Bruxelles propose un questionnaire permettant de passer en revue le logement et les activités, et de pointer les problèmes et les risques. Les conseils aideront les personnes âgées et leurs proches à trouver des pistes de solutions concrètes pour davantage de sécurité.

“Comment éviter les chutes : la prévention des chutes chez la personne âgée à domicile.” Cette brochure peut être téléchargée sur www.solivalwb.be. Elle est aussi disponible gratuitement en appelant le 070/221.220. Les ergothérapeutes de Solival Wallonie peuvent également répondre à vos questions, fixer un rendez-vous ou se rendre à domicile, en formant le même numéro.

COURRIER DES LECTEURS

Impressions d'une participante au séjour à Menton du 29 mai au 5 juin 2010

« En feuilletant le n°115 de la revue des anciens, à laquelle je reste abonnée en souvenir de mon mari, j'ai découvert la somptueuse façade de l'hôtel Westminster à Menton ; d'un coup de tête, je m'inscrivis à ce voyage. L'accueil remarquable de Monsieur Victor Carlier me confirma dans mon choix.

Le jour arrivé et je confesse que je suis un peu paniquée : je ne connais strictement personne du groupe. Pas si facile à retrouver dans cet énorme aéroport, chargée de ma valise ... et de mes 86 ans bien sonnés. La veille, Monsieur Carlier avait eu la gentillesse de me téléphoner : « A quoi ressemblez-vous ? ». Une réponse : « Plutôt ronde, cheveux blancs, 1 m 62 ». Et tout se passe pour le mieux !

Je n'avais pas visité Menton depuis 1956 et je découvre que ce coin où la mer semble plus bleue qu'ailleurs n'a pas sacrifié au règne des buldings en béton. Les superbes constructions du début du siècle ont été conservées, bichonnées, valorisées par des splendides jardins garnis de palmiers centenaires. La promenade du soleil presque semblable à ce qu'elle était dans les années 30.

- Au milieu de telles beautés, notre groupe de 20 personnes se laisse dorloter, distraire, ressourcer.
- Des repas à la française, où l'on prend son temps, surtout quand ils sont arrosés d'un vin frais servi à volonté.
- Des excursions facultatives. Pour ma part, je choisis la visite des villas et jardins Kérylos à Beaulieu-sur-mer et de Rothschild à St-Jean-Cap-Ferrat : splendeurs inimaginables dues au bon goût et au porte-monnaie de ces grandes familles.
- D'autres promenades, d'autres découvertes, notamment la marque de Jean Cocteau dans la cité.
- Le soir, l'une ou l'autre animation : ... un piano discret... ou une musique plus bruyante des années 60... certains se laissent entraîner au pas de danse.

Du matin au soir, notre Président va de table en table, toujours prêt à aider.

Les jours passent comme un enchantement. Merci aux messieurs qui m'aidèrent à porter ma valise, aux gentilles personnes qui m'accueillirent à leur table ».

Les remerciements d'une locataire d'un appartement à La Panne

Remerciements adressés au responsable de cette activité à l'aide d'une belle carte postale à l'endroit.

« Un grand merci à vous ! Appartement impeccable ! A recommander !! Cordialement . »

BILLET D'HUMOUR

Bonjour !

Etes-vous comme moi ?

Avez-vous rêvé d'avoir un mari bricoleur ? Contrairement à la chanson « Mon Dieu, quel bonheur d'avoir un mari qui bricole ? ».

Partie quelques jours garder les petits-fils ... je laisse mon mari se reposer à la maison. Il me téléphone tous les soirs pour prendre de mes nouvelles... gentil ! Un soir, il m'annonce tout de go « A propos, j'ai cassé le lit ! ».

- Comment cassé ?

- Je ne sais pas ... je me suis assis lourdement et j'ai entendu crac !

- Pieds cassés ?

- Non cela n'a pas l'air !

- Mais regarde tout de même.

- Non, tout va bien, je l'ai réparé.

- Toi... réparé... tu me fais peur.

- Enfin, consolidé... tu verras... »

Dès ma rentrée à la maison, je me précipite dans la chambre... ouf, le lit est là debout... cela ne doit pas être trop grave. Pas le temps maintenant, je verrai plus tard ! Le soir, je m'attaque au problème... J'enlève la literie et j'accède aux doubles sommiers, ouf séparés ! La tringle d'acier sur laquelle repose les sommiers ne tient plus aux montants... les vis cassées sont par terre. Il avait déniché des dérouleurs de « scottex » en fer et les avait déposés sous le lit pour maintenir la tringle. Inutile de vous dire... quel équilibre précaire !

« Ne touche à rien, me crie-t-il, tout tient ! ».

Pas bricoleur, mais inventif... débrouillard ... J'ai tout de même profité de la visite d'un cousin avisé pour faire réparer ce bon lit. Pourtant, je rêve encore... d'un mari bricoleur !

Marylène, institutrice maternelle en retraite

PETITES ANNONCES

- A vendre oeuvres complètes d'Honoré de Balzac - 40 volumes comprenant la comédie humaine (33), le théâtre (2), les contes drolatiques (2), des oeuvres diverses (3), illustrations gravées sur bois.

Editeur : Louis Conard, Paris - Prix 180 euros - Tél. 071/38.53.90.

- A vendre collections diverses

- 1) véhicules militaires Solido Dinky -
- 2) véhicules de T. Publics et agricoles -
- 3) voitures Dinky Georgy Matchbox -
- 4) signature authentifiée de la petite fille (religieuse) du général Patton venue en 1984 à Bastogne .

Tél. 063/22.14.25.

- En vue de récolter des fonds pour l'action humanitaire « ONG MEDECIN DE L'ESPOIR », je vends un équipement complet de ski alpin comprenant une paire de skis (Dynapro) + bâtons + paire de chaussures rouges (42/43) + paire d'après-ski + lunettes (carrera) + gants en cuir + salopette de ski. Pour les collectionneurs et fans de cinéma ou de Lucas Belvaux, également à vendre uniforme d'enfant de troupe dans son 1er rôle de « ALLONS ENFANTS » de Yves Boisset - Affiches de diverses dimensions de ses premiers films, photos de tournage, articles de presse, etc... Tél. : 071/66.94.87.

- France : à louer studio équipé pour 4 pers. Max. , à proximité du lac Saint Point (sud de Pontarlier dans le Doubs et à 15 km de la Suisse) 900 m d'altitude. Endroit calme, idéal pour la marche, VTT, détente, visites... près des pistes de ski. Tél. : 071/71 21 74.

- A saisir ! Valais Suisse dans superbe village d'Ovronnaz, loc. splendide appt 2/6 pers. lux. équipé - très grand confort - immense terrasse sud-vue splendide- soleil - centre thermal - belles prom. ski-etc. Prix très bas toute l'année par jour ou par semaine tout compris. Envoi de doc. et photos, Tél. : 02/653 35 25.

- Souhaite échanger, pour collection, petits savons d'hôtels et flacons de parfum. Peut aussi offrir sacs en papier et carrés de sucre. Tél. 065/65.21.90.

- www.art-mains-magiques.be : organise des ateliers créatifs (enfants, ados, adultes), conférences ... etc . Tél. 0475/80.74.89.

- Espagne (promotion) : à louer villa située à Calonge (près de Palamos et de Playa de Aro) de septembre à mai 2011. Tt confort-3ch. - 2 sdb - garage, piscine, endroit très calme, vue imprenable s/mer - tv avec chaînes françaises.
Tél 068/44 98 01.

- Cherche désespérément une mère de vinaigre (pellicule qui se forme à la surface des liquides alcooliques). Contacter le n° 02/770 52 75 ou jacqueline.dupond@notmail.com - D'avance, grand merci.

- Station de ski du Collet d'Allevard, à 10 km de la ville d'Allevard-les-Bains (près de Chambéry) à louer toute l'année, studio cabine 4 pers. , situé à 1500 m d'altitude, à côté des remontées mécaniques et à 15 minutes d'un centre thermal. Prix « écrasé » en dehors des vacances scolaires d'hiver (belges & françaises).
GSM 0478/739 744.

- La Bresse (Vosges), à louer semaine et W.-End, superbe chalet très bien équipé pour 6 personnes, près des pistes de ski et du centre ville.
GSM : 0494/605 041

Pour la publication d'une petite annonce dans deux numéros consécutifs du Bulletin des Retraités, adresser votre texte à Jean-Pierre CHARLIER - 28, rue de la Voie qui Monte - 5020 Malonne.

IN MEMORIAM

• Le 22 novembre 2009, est décédé à Uccle Roland DELATTRE, directeur honoraire de la section préparatoire de l'Athénée royal de Mouscron et de l'Ecole moyenne de l'Etat de Quevaucamps. Il était né à Peruwelz le 13 septembre 1922. Ses funérailles ont eu lieu à Tournai le 26 novembre 2009.

• Le 29 décembre 2009, est décédée à Arlon, Rose-Marie DEBIENNE, veuve Denis THEMELIN, éducatrice honoraire de l'Athénée royal d'Arlon.

• Le 31 janvier 2010, est décédé à Liège Paul BURQUEL, professeur honoraire (langues germaniques) de l'Athénée royal d'Aywaille. Il était né le 17 mai 1920.

• Le 27 février 2010, est décédé à Virton André BLAISE, professeur honoraire (histoire) de l'Athénée royal d'Arlon.

• Le 14 avril 2010, est décédé à Mettet Guy VASSART, éducateur économe honoraire de l'I.T.C.A. Suarlée-Namur. Il était âgé de 71 ans. Ses funérailles ont eut lieu à Jemeppe-sur-Sambre le 17 avril.

• Le 19 avril 2010, est décédé à Leuze Romain DURANT, professeur honoraire (dessin) à l'Athénée royal et à l'Ecole industrielle de Leuze. Il était né à Lessines le 14 décembre 1919. Ses funérailles ont eu lieu à Leuze le 27 avril.

• Le 30 avril 2010, est décédée à Moustier-sur-Sambre Marie-Louise HUBLET, épouse Antoine LION, née à Gozée le 27 juillet 1940, institutrice maternelle honoraire de la section préparatoire de l'Athénée royal de Jambes-Saint-Servais.

• Le 08 mai 2010, est décédé à Wépion Yvon MARCHAL, né à Winenne le 03 mai 1939, inspecteur honoraire de l'enseignement spécialisé. Ses funérailles ont eu lieu à Ffooz-Wépion le 12 mai.

• Le 10 mai 2010, est décédé à Nivelles Albert COLLIGNON, instituteur primaire honoraire de l'Ecole primaire d'application annexée à l'Ecole normale de l'Etat de Nivelles. Il était né à Libramont le 27 décembre 1938. Ses funérailles ont eu lieu à Nivelles le 12 mai.

• Le 17 mai 2010, est décédé à Havré Jean-Paul BOUGARD, chef de travaux et chargé de cours à l'Université de Mons-Hainaut. Il était né à Haine-St-Pierre le 17 mars 1934. Ses funérailles ont eu lieu à Péronnes le 22 mai.

• Le 23 mai 2010, est décédé Raymond FELTEN, préfet honoraire de l'Athénée royal d'Arlon et directeur honoraire de l'I.T.E.A.. Il était âgé de 72 ans.

• Le 24 mai 2010, est décédé à Bouge Gérard SEQUARIS, préfet honoraire de l'Athénée royal de Gembloux. Il était né à Soumagne le 13 octobre 1924. L'inhumation de son urne cinéraire a eu lieu au cimetière de Grand Manil le 29 mai.

• Le 05 juin 2010, est décédé à Andenne Robert MORDANT, préfet honoraire de l'Athénée royal de Ciney et ancien conservateur du musée de la Céramique de la ville d'Andenne. Il était né à Jemeppe-sur-Meuse le 16 mars 1922. Ses funérailles ont eu lieu à Andenne le 09 juin.

• Le 05 juin 2010, est décédé à Namur Paul SEILLEUR, professeur émérite de la Faculté agronomique de Gembloux. Il était né à Namur le 21 décembre 1925. Ses funérailles ont eu lieu à Gilly le 9 juin.

• Le 07 juin 2010, est décédé à Neufchâteau Georges BIENFET, professeur honoraire de l'Athénée royal de Neufchâteau. Il était né à Biévène le 19 avril 1918. Ses funérailles ont eu lieu à Staimont.

• Le 10 juin 2010, est décédé à Bruxelles Henri LEVARLET, ancien préfet de l'Athénée de Costermansville (Bukavu) et de l'Athénée royal d'Etterbeek, secrétaire général honoraire du Ministère de l'Education nationale et de la Culture. Il était âgé de 102 ans.

• Le 18 juin 2010, est décédé à Namur Julien PAPA, ancien directeur de l'Ecole fondamentale de l'Etat à Namur, conseiller honoraire aux Fonds des Bâtiments scolaires de l'Etat. Il était né à Andenne le 2 octobre 1919. Ses funérailles ont été célébrées à Jambes le 23 juin.

• Le 21 juin 2010, est décédé à Liège le Chevalier Jacques STASSEN, né à Montegnée le 15 octobre 1911, professeur ordinaire émérite de l'Université de Liège. Ses funérailles ont été célébrées à Liège de 25 juin.

• Le 06 juillet 2010, est décédé à Courrière Jacques SPINEUX, instituteur honoraire à l'Ecole d'enseignement spécialisé de la Communauté française à Sambreville-Fosses. Il était né à Arbre le 6 décembre 1940. Ses funérailles ont eu lieu à Courrière le 10 juillet.

• Le 09 juillet 2010, est décédé à Liège Paul MINON, professeur émérite de l'Université de Liège. Il était né à Liège le 14 décembre 1926. Ses funérailles ont eu lieu à Embourg le 14 juillet.

• Le 17 juillet 2010, est décédé à Mont-Godinne Dany MARTHOZ, professeur de construction gros oeuvre à l'Institut technique de la Communauté française de Libramont. Il était né à Hargimont le 23 septembre 1951. Ses funérailles ont eu lieu à Ciney le 22 juillet.

• Le 20 juillet 2010, est décédé à Uccle Pierre PIERART, professeur honoraire de l'Université de Mons. Il était né à Etterbeek le 05 juin 1927.

• Le 23 juillet 2010, est décédé à Liège, Pierre GATHY, conservateur honoraire de l'Université de Liège. Il était né à Elisabethville le 10 août 1929. Ses funérailles ont eu lieu à Ferrières le 27 juillet.

• Le 24 juillet 2010, est décédé à Hornu André JACQUEMOTTE, inspecteur honoraire, ancien professeur de français à l'I.E.T. Morlanwelz. Il était né à Genk le 20 juin 1922. Ses funérailles ont eu lieu le 29 juillet.

• Le 1 août 2010, est décédé à Huy Fernand DIERICKX, professeur honoraire d'éducation physique des Athénées royales de Jodoigne et de Jemeppe-sur-Sambre. Il était né à Bruxelles le 05 juin 1933. Ses funérailles ont eu lieu à Andenne le 05 août.

Si vous avez connaissance du décès d'un ancien membre du personnel de l'administration, des services et établissements de l'Etat en Communauté française et en Communauté germanophone, adressez au 49, chaussée de Charleroi, 1471 Loupoigne les renseignements concernant la personne décédée (nom, prénom, ancienne fonction, âge, date du décès, lieu des funérailles, etc..).

Six euros pour l'année 2010

POUR VOUS ABONNER

au bulletin trimestriel de l'Association pour la promotion de la retraite
active, fraternelle et solidaire

LE BULLETIN DES RETRAITÉS

il vous suffit de verser le montant de la cotisation en indiquant l'année

au compte **000-133 76 46-16** à l'aide d'un virement ordinaire

ou à l'aide d'un virement européen au compte **IBAN - BE72 0001 3376 4616**

BIC-BPOTBEB1

de l'association pour la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire
à 1400 Nivelles,

et vous recevrez les bulletins de l'année civile qui paraîtront à partir
de la date de votre versement .

Responsable de la trésorerie : Marcelle Héraly Tél. 067-21.32.37

Responsable de l'expédition : Henri Vets Tél. 067-77.28.82